

*IMPORTANT : tout ou partie des présents règlements peuvent être amenés à être modifiés en fonction des règles sanitaires du moment.*

- RESTAURANT SCOLAIRE
- GARDERIE MUNICIPALE
- CENTRE DE LOISIRS

Mise à jour le 22/02/2022

## Pour vos réservations CANTINE / GARDERIE DU SOIR / GOUTER CENTRE DE LOISIRS (ALSH)

Accéder à votre espace famille à l'adresse :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieLeVerger35160/accueil>



► **N'oubliez pas de faire vos réservations avant 9h30 chaque vendredi pour la semaine suivante !**

## ■ RESTAURANT SCOLAIRE



18 rue des Petites Plesses  
35160 LE VERGER  
[contact@mairie-le-verger.fr](mailto:contact@mairie-le-verger.fr)

Depuis le 3 janvier 2022, les repas sont assurés par la société CONVIVIO basée à Bédée.

### Tarifs

Votre Quotient Familial	Tarif repas appliqué*
< 531	1,00 €
531 - 813	3,00 €
813 - 1096	4,00 €
1096 - 1500	4,25 €
> 1500	4,50 €

\* si attestation de QF fournie à la collectivité (à défaut, le tarif maximal de 4,50 € sera appliqué).



### Majorations, absences facturées

- **enfant non inscrit** qui se présente au repas ⇒ **majoration de 2 €** (quel que soit le QF de la famille)
- **enfant inscrit** qui ne se présente pas au repas ⇒ le repas est facturé\*

\* non facturé si l'enfant est malade (présentation d'un certificat médical ou justification écrite des parents par mail)

### Inscriptions/désinscriptions hors délai : absence, oubli, erreur...

Prévenir immédiatement la mairie par mail (ou téléphone si impossibilité de faire autrement : une confirmation écrite devra être envoyée par mail dès que possible).

→ **Pour le jour même, prévenir au plus tard avant 9h15** (possibilité d'agir dans votre espace famille jusqu'à 9h15 pour vos demandes d'absence)

### Bon à savoir

**Les serviettes de table** sont fournies (en tissu pour les maternelles, en papier pour les primaires)

**Les médicaments ne peuvent être acceptés ou administrés** au restaurant scolaire (à prendre en compte en cas de traitement de l'enfant). **Horaires habituels des repas** : 12h05 pour les maternelles, 12h55 pour les primaires (horaires susceptibles d'être modifiés en fonction des règles sanitaires liées au Covid).

# GARDERIE MUNICIPALE



4 route de Mordelles  
35160 LE VERGER  
☎ 02 23 43 15 58  
[contact@mairie-le-verger.fr](mailto:contact@mairie-le-verger.fr)

→ Accès par la cour de l'école  
(même local que le Centre de Loisirs)

## RAPPEL

*Pour éviter le gâchis (ou le manque) et, pour la bonne organisation des services et donc la satisfaction des enfants*  
les réservations sont obligatoires concernant le goûter et la garderie

## Horaires à la rentrée liés aux conditions sanitaires

- Matin : 7h30 à 8h20
- Soir : 16h15 à 18h30 (prise en compte à 16h30 pour les élèves de l'école Ste-Bernadette)



## Tarifs

Le quart d'heure de garderie	0,34 €
Majoration dépassement horaire après 18h30	3,35 € le quart d'heure entamé
Goûter	0,55 €
Majoration goûter (enfant non inscrit préalablement)	0,84 €

## Inscriptions/désinscriptions hors délai : absence, oubli, erreur, changement exceptionnel

Prévenir immédiatement la mairie par mail (ou téléphone si impossibilité de faire autrement : une confirmation écrite devra être envoyée par mail dès que possible)

→ **Pour le jour même, prévenir au plus tard avant 9h15 (possibilité d'agir dans votre espace famille jusqu'à 9h15 pour vos demandes d'absence)**

**NB : la garderie du matin n'est pas réservable, elle apparaît sur le portail famille à titre informatif.**

## Goûter

Lundi au vendredi : servi à partir de **16h45**

**IMPORTANT : réservation obligatoire sur le portail famille** en même temps que la garderie du soir (les agents communaux ont besoin de connaître à l'avance le nombre de goûters à préparer)

## Majorations, absences facturées

- enfant non inscrit qui se présente au goûter ⇒ majoration de 50% (soit 0,84 € le goûter)
- enfant inscrit qui ne se présente pas au goûter ⇒ le goûter est facturé (au tarif normal)\*

\* Le goûter ne sera pas facturé si l'enfant est malade (sur présentation d'un certificat médical ou justification écrite des parents, par mail)

## Etude surveillée du lundi soir et du jeudi soir = inscription garderie

Service d'étude surveillée pour les primaires (CP au CM2) les lundis et jeudis de 17h à 17h30 dans les classes de l'école publique, avec une petite récréation.

## IMPORTANT

**Les médicaments** ne peuvent être acceptés ou administrés pendant la garderie (à prendre en compte en cas de traitement de l'enfant).

# CENTRE DE LOISIRS municipal ou ALSH



4 route de Mordelles

35160 LE VERGER

☎ 02 23 43 15 58 / 06 22 44 82 67

[centredeloisirs@mairie-le-verger.fr](mailto:centredeloisirs@mairie-le-verger.fr)

➔ Accès par la cour de l'école (même local que la garderie)



**Pour toute demande autre que la facturation, contactez votre interlocuteur unique à l'adresse [centredeloisirs@mairie-le-verger.fr](mailto:centredeloisirs@mairie-le-verger.fr) ou par ☎**

## Horaires

- 7h30 - 9h30 Accueil de l'enfant, on se réveille tranquillement !
- 9h30 - 10h Rangement, préparation des activités, et blablas du matin
- 10h - 11h30 Temps d'animation
- 11h45 - 12h15 Départ de l'enfant (si matinée sans repas)
- 12h - 13h30 Repas et moment de partage
- 13h - 14h30 Départ de l'enfant (si matinée avec repas)
- À partir de 13h30 Sieste échelonnée pour les 3-4 ans
- 13h30 - 14h30 Temps calme 5 ans et +
- 14h30 - 16h Temps d'animation
- 16h - 16h30 Goûter et moment de partage
- 16h30 - 18h30 Départ de l'enfant

*L'ALSH propose pour chaque vacances un thème particulier qui sert de fil rouge aux différentes activités proposées.*

**ACCUEIL DE L'ENFANT :** Attention, l'enfant peut être accueilli uniquement pour la matinée (avec ou sans repas) OU en journée complète (avec repas obligatoire).

## RÉSERVATIONS

Anticiper les réservations, c'est assurer que votre(vos) enfant(s) soit(ent) accueilli(s) dans les meilleurs conditions.

## Tarifs

### MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Enfant vergéen	½ journée	Journée
Quotient familial < 531 €	5,45 €	10,90 €
Quotient familial > 531 €	6,50 €	13,00 €

Enfant non-vergeen	½ journée	Journée
Quotient familial < 531 €	5,70 €	11,40 €
Quotient familial > 531 €	6,85 €	13,70 €

### **A fournir**

*Attestation de Quotient Familial de la CAF (si inférieure à 531 €)*

Les tarifs ci-dessus n'incluent pas les repas.

**REPAS :** 4,00 € (pas d'application possible du quotient familial)

**MAJORATION dépassement horaire après 18h30 :** 3,35 € le ¼ d'heure entamé

## PARTICIPATION AUX SORTIES

Tarifs en fonction des activités proposées (indiqués dans le programme des activités du moment).



**Attention** : les jours où une **sortie** est proposée, **les familles doivent obligatoirement inscrire leurs enfants sur le portail famille** et remettre en parallèle à l'ALSH la fiche d'inscription ainsi que l'autorisation parentale jointes au programme d'activités.

**A noter** : l'accueil est tout de même assuré dans les locaux de l'ALSH les jours de sorties ou pendant les séjours pour les enfants qui n'y participent pas.

### Absences facturées

- **enfant inscrit qui ne se présente pas au Centre de Loisirs** ⇒ la réservation est facturée comme une présence
- **enfant inscrit qui ne se présente pas au repas** ⇒ le repas est facturé au tarif en vigueur\*

*\* Le repas ne sera pas facturé si l'enfant est malade (sur présentation d'un certificat médical ou justification écrite des parents, par mail)*

**Toute réservation non annulée 48h avant le début du service sera automatiquement facturée.**

### Inscriptions/désinscriptions hors délai : absence, oubli, erreur, changement exceptionnel

⇒ Prévenir immédiatement le Centre de Loisirs

- par mail à l'adresse [centredeloisirs@mairie-le-verger.fr](mailto:centredeloisirs@mairie-le-verger.fr)
- par téléphone au **06 22 44 82 67**

(une confirmation écrite devra être envoyée par mail dès que possible)

**→ Pour une demande d'absence, possibilité d'agir 48h avant le début du service dans votre espace famille**

### Règlement intérieur (annexé au présent document)

L'inscription au Centre de Loisirs (ALSH) vaut acceptation des familles du règlement intérieur.

### FACTURATION DES SERVICES ET PAIEMENT

→ Vous recevrez une **facture unique regroupant tous les services** utilisés sur le mois.

Les modalités de paiement sont indiquées sur la facture. Les chèques **ANCV et CESU** sont acceptés (sauf pour les repas) : dans ce cas, se présenter à la Trésorerie de Montfort/Meu.

#### **NOUVEAU**

**Possibilité de régler en ligne** en vous connectant sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) (vous trouverez les références à rappeler sur l'avis des sommes à payer).